

Le journal de la CCPV

*Aillevans
Athesans -
Etroitefontaine
Autrey le Vay
Beveuge
Bonnal
Crevans-et-
La-Chapelle-les-Granges
Esprels
Fallon
Georfans
Goubenans
Grammont
Granges la Ville
Granges le Bourg
La Vergenne
Longeville
Les Magny
Marast
Melecey
Mignavillers
Moimay
Oppenans
Oricourt
Pont sur l'Ognon
Saint Ferjeux
Saint Sulpice
Secenans
Senargent-Mignafans
Tressandans
Vellechevreux
et Courbenans
Villafans
Villargent
Villers-la-Ville
Villersexel*

Madame, Monsieur,

En préambule de ce deuxième bulletin communautaire je souhaite vous faire part de quelques réflexions concernant les actions à développer par la communauté de communes du Pays de Villersexel, par les communautés de communes en général.

Dans les années 1970, nous avons assisté à un exode rural des populations : les habitants de la campagne quittaient leur village pour vivre en ville, où se trouvaient les services à la population inexistant dans les campagnes.

40 ans plus tard, que constatons-nous ?

Nous assistons maintenant au mouvement inverse : mouvement des villes vers les campagnes. Oui, les familles souhaitent vivre à la campagne, et utiliser leur véhicule personnel pour aller travailler. Ceci est concrètement traduit dans les chiffres du dernier recensement de la population française. Certains vont même jusqu'à parler d'exode urbain !

Pourquoi ? Certainement pour plusieurs raisons : les impôts en ville qui ont augmenté, certains quartiers qui comprennent un peu trop de nuisances de toutes sortes, ou autres contraintes qui pèsent sur l'espace urbain.

Mais surtout pour une meilleure qualité de vie familiale : un environnement plus agréable, avec les services à la population maintenant présents à la campagne.

Et c'est bien le rôle des communautés de communes de rendre leur territoire plus attractif en misant sur leur spécificité : valoriser notre cadre naturel pour en faire un atout économique. Et aussi en développant

des services à la personne, aux familles, jeunes ou moins jeunes pour que chacun ait la vie la plus confortable possible.

C'est dans cette démarche que les délégués de la CCPV travaillent, avec une attention particulière aux coûts de ces projets. Dans cette optique, j'ai souhaité un audit financier, lequel vient d'être effectué. Cet audit montre que la gestion est saine, mais que les ambitions de la CCPV doivent être chiffrées de manière plus approfondie, plus étalées dans le temps, donc hiérarchisées avec un échéancier raisonnable pour maîtriser la fiscalité dans le contexte économique national et même mondial actuel.

Une commission spécifique, comprenant au moins un délégué de chacune des 33 communes vient de commencer ses réflexions dans ce sens. Le président est Michel Richard (Maire de la commune d'Esprels), et les deux vice-présidents sont : André Marthey (Moimay) et Alain Seguin (Saint-Sulpice). Le prochain bulletin communautaire vous fera part des premières orientations concernant l'amélioration de l'attractivité de notre territoire.

Bien cordialement,



*Ernest Schaër
Président de la
CCPV*

Inauguration de la Voie du sel et du charbon

Ce jeudi 25 Juin vers 17 heures, une centaine de personnes s'était retrouvée à Gouhenans pour l'inauguration – en présence du sous-préfet – de la Voie du sel et du charbon. La thématique industrielle du sentier, affichée par son logo, tient aux puits de mines rencontrés sur le sentier et l'exploitation du sel gemme.

Ce projet de création de sentier débute en 2003 et répond à une attente. Créer un sentier de randonnée, c'est d'abord une étude, un travail collectif et de nombreuses participations. Ce sont des finance-



ments de la part de la Communauté de communes du Pays de Villersexel, du Conseil Général de la Haute-Saône pour 25% et de l'Europe pour 40%. Ces sentiers contribuent à mettre en valeur des sites culturels et patrimoniaux du Pays de Villersexel et à développer son image touristique.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, car il y a bien des compromis à trouver sur le terrain, ne serait-ce que pour la mise en place des panneaux d'accueil ou d'entrée de bourg, des tables d'orientation et de lecture.

Sur cette boucle qui part de Villafans, passe par Gouhenans avec quelques dénivelés par le Mont, puis Longevelle et revient à Villafans, la beauté de la nature a droit de cité, lorsque la courbe d'un paysage se dévoile au détour du sentier, tout en redécouvrant le plaisir de la lenteur. Créer un sentier à partir du déjà existant, c'est quelque fois en réhabiliter un ancien, voire très an-

ciens. Peut-être celui-ci a-t-il été tracé autrefois suivant les déambulations des troupeaux, ou bien selon les détours d'un colporteur partagé entre les nécessités de son commerce et les exigences d'une amourette saisonnière.

Ce jeudi 25 Juin, ce fut donc deux heures de balade propice à la réflexion et à la découverte, bien commentée par les soins de Charlotte Degros de l'Office de Tourisme, encadrée par les baliseurs du sentier, et mêlant harmonieusement élus et agents de la Communauté de communes, associatifs et habitants du territoire. L'arrivée à la salle polyvalente de Gouhenans fut marquée par l'accueil chaleureux du Maire. Il était maintenant l'heure du repas tiré du sac, précédé de l'apéritif offert par la Communauté de communes.

Engène Vaudrey, Vice-président en charge des sentiers de randonnée

Aidez-nous !

Notre nouveau bulletin d'information intercommunal se cherche ! Mise en page, rubriques, illustration... la réflexion est ouverte, et toutes les suggestions sont les bienvenues.

Mais ce qui nous préoccupe avant tout, c'est de trouver le nom de notre journal. Un nom qui ne parle pas seulement d'une administration, parce que la Communauté de communes est d'abord une communauté d'habitants, un pays avec ses particularités, ses paysages, son patrimoine, avec ses habitudes et ses traditions ; c'est aussi une équipe d'élus qui se mettent au service d'un territoire et de sa population.

Sommaire :

Edito	1
Inauguration de la Voie du sel et du charbon	2
Aidez-nous !	2
Un agent, un service... Gérard de l'équipe technique	3
Réhabilitation des décharges du territoire	4
Milieu karstique et pollution des eaux	4
Des aides à l'éco-citoyenneté	5
Zoom sur... Oricourt	5
La rentrée avec les Francas	6
2009-2010 à la Flûte enchantée	7
La bulle à spectacle s'installe à Villersexel	8
Contacts et horaires d'ouverture	8

Nous avons besoin de vous pour nous aider à trouver la juste formule pour rendre compte de cette identité, qui fasse le lien entre vous et nous.

Nous attendons vos idées :

- Par courrier ou dans notre boîte à lettres :
Communauté de communes du Pays de Villersexel
144 rue de la Prairie
70 110 Villersexel
- Par mail :
irisrb.ccpv@orange.fr

Un agent, un service... Gérard, de l'équipe technique

Gérard Boudot commence son apprentissage en mécanique à 14 ans, dans un garage de Villers-la-Ville. En 1989, il rejoint le SIVM, ancêtre de la Communauté de communes du Pays de Villersexel, qui comptait alors 26 communes. Il y remplace Pierre Pelay qui part alors à la retraite aux côtés du responsable Pierre Thomassin, de Dominique Ragot, toujours en activité à la CCPV, et de Robert Duffet.

L'équipe technique effectue des travaux divers pour la Communauté de communes et pour les communes et syndicats de son territoire : gestion et entretien des équipements d'eau et d'assainissement (conduites, châteaux d'eau, relevés de compteurs d'eau jusqu'en 2008), entretien des espaces verts, petits travaux d'entretien sur la voirie et espaces publics, signalisation routière, entretien ou restauration du petit patrimoine des communes (comme les fontaines), maintenance de l'éclairage public, travaux dans des bâtiments communaux, maintenance des équipements techniques (outils et véhicules), manutention et montage des tente, barrières et podium mis à disposition par la CCPV...

S'ajoutent à ces missions générales des tâches saisonnières, comme le déneigement des rues, la mise en place et l'enlèvement des illuminations de Noël, la préparation des cimetières avant la Toussaint.

Si à ses débuts dans l'équipe technique Gérard se souvient d'avoir beaucoup travaillé pour les syndicats d'eau et pour la gestion des espaces communaux, il constate à présent que la plus grande part d'activité provient de la Communauté de communes, qui a vu son patrimoine

s'agrandir de manière conséquente depuis sa création à la fin de l'année 1999 : bâtiment et terrain de la crèche depuis 2006, sentiers de randonnée, zones d'activité, terrains divers... Les principaux syndicats d'eau sont quant à eux passés en affermage, une société gérant la totalité de ce service d'eau potable. Les communes font désormais appel à l'équipe technique de manière plus ponctuelle, nécessitant une rapidité d'intervention que l'équipe s'efforce de garantir.

L'équipe technique de la CCPV compte aujourd'hui cinq agents titulaires, plus un agent en contrat à durée déterminée (en remplacement des absences dues aux maladies), et un saisonnier est généralement embauché pendant les mois d'été.

En tant que chef d'équipe, Gérard organise le travail de l'équipe sous l'autorité du responsable technique, en plus de ses interventions sur le terrain : planning hebdomadaire et suivi des commandes, répartition des chantiers, coordination des travaux et lien avec le Maire de la commune commanditaire, vérification du travail effectué, gestion des stocks, entretien des matériels.

Gérard fête cette année ses 20 ans au service de l'intercommunalité dans le Pays de Villersexel. Dans quatre ans, il compte prendre sa retraite, assuré de la qualité et du dynamisme de la relève qu'il aura formée ces dernières années.

Les élus souhaitent saluer sa compétence et sa disponibilité comme exemple pour les jeunes recrues à venir !

I. RB, d'après les propos de Gérard Boudot



La réhabilitation des décharges du territoire de la CCPV

La réhabilitation des décharges est rendue obligatoire par la loi sur l'eau de 1992 et le code de l'environnement qui interdit tous dépôts de déchets en décharge brute.

Le Conseil Général de Haute-Saône a commandé un état des lieux global en 2002 : 701 sites ont été identifiés à l'échelle de la Haute-Saône dont 23 sur notre territoire intercommunal.

Ce diagnostic constituait la première étape vers la résorption des décharges. Les communes concernées ont ensuite été informées que le Conseil Général et l'ADEME mettaient en œuvre un programme pluriannuel d'aides pour la réhabilitation de ces sites.

La Communauté de Communes du Pays de Villersexel a pris la compétence « réhabilitation des décharges » en décembre 2007.

Sur les 23 puis 25 décharges concernées, 10 sont réputées être mineures, 9 entraînant un risque faible et 5 de risque moyen à fort.

Le bureau d'études Tauw France a été retenu pour mener les investigations nécessaires et conduire les travaux de réhabilitation. Le coût des travaux est estimé à 770 000 € HT plus coût d'études et maîtrise d'œuvre pour 128 500€

HT, l'ensemble subventionné par le Conseil Général et l'ADEME à hauteur de 30% chacun. Ces subventions sont plafonnées.

En quoi consistent ces réhabilitations ? Plusieurs scénarios peuvent se présenter suivant le type de décharge, la topographie des terrains environnants, le volume des déchets, leur situation géographique par rapport à des cours d'eau, des captages ou sources proches. Les travaux consistent soit par un tri et un compactage du massif de déchets, soit par la mise en place de matériaux argileux afin d'imperméabiliser le site avec la mise en place de terre ou sable pour permettre la re-végétalisation. La gestion des eaux de ruissellement est prise en compte par la création de fossés périphériques avec écoulement vers l'aval du site. Les travaux devront être terminés pour fin 2012, mais un suivi annuel devra être assuré sur ces sites.

La Communauté de Communes du Pays de Villersexel, dans le cadre de ses compétences, met tout en œuvre pour le bien-être des populations actuelles et à venir, le respect de l'environnement et du cadre de vie.

Alain Bizotto, Vice-président en charge de la réhabilitation des décharges



Milieu karstique et pollution des eaux

Notre milieu naturel est sensible car rien de ce que l'activité humaine produit comme déchets ne peut disparaître spontanément.

Ainsi les décharges, en cours de réhabilitation par la Communauté de Communes du Pays de Villersexel, ont pu jusque là polluer les eaux. Il en va de même pour des déchets jetés dans la nature (1) ou pour l'assainissement non maîtrisé (2).

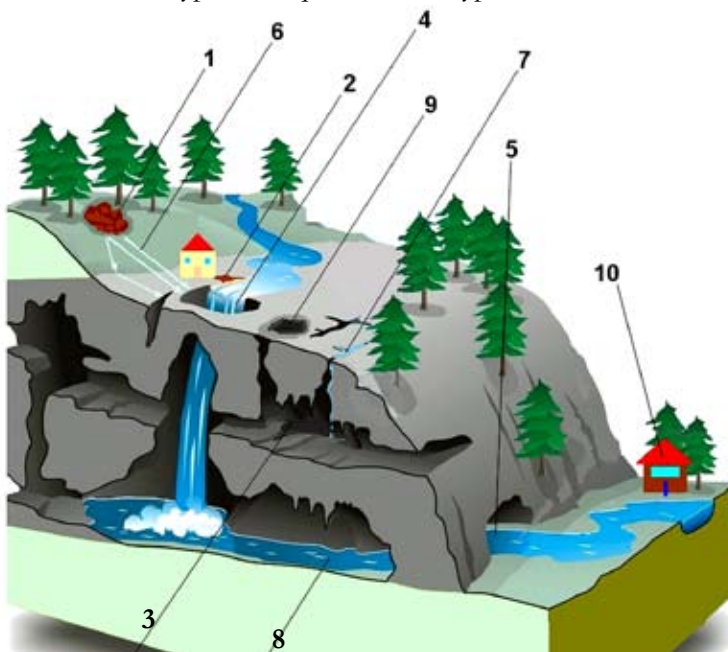
Le sous-sol, sur certaines zones de la Communauté de Communes, est de type karstique. Dans ce type de sous-sol, se créent

par dissolution de la roche, des réseaux souterrains (3) de circulation de l'eau. Ainsi, un cours d'eau peut disparaître dans une perte (4), un lac apparaître lors de fortes pluies, des sources (5) sortir sous forme de résurgence. Des volumes d'eau que l'on ne supposait pas en lien, communiquent en fait en souterrain. Aussi une pollution à un endroit en apparence sans lien avec l'eau potable de notre robinet, peut par le jeu du ruissellement (6), de l'infiltration (7), de la circulation souterraine (8) venir contaminer cette précieuse ressource.

Une doline (9) (creux naturel dans un terrain calcaire) est en contact étroit avec le réseau souterrain. Souvent l'être humain, préférant exercer ses activités professionnelles et personnelles sur des zones planes, a tendance à combler ces « cratères ». Il modifie la circulation souterraine et, selon la nature du comblement, il pollue les eaux.

N'oublions pas que nombre de captages d'eau (10), sans parler des puits, se situent en nappe alluviale des cours d'eau et donc en communication avec ceux-ci. La responsabilité de chacun dans l'élimination de ses déchets et de ses effluents est engagée pour la santé de l'ensemble de la population.

Samuel Delorme



Des aides à l'éco-citoyenneté

Vous souhaitez devenir encore un peu plus éco-citoyen pour limiter votre impact sur l'environnement tout en faisant parfois des économies substantielles ? Le site internet de l'ADEME est fait pour vous : <http://ecocitoyens.ademe.fr/>

Dans la rubrique « Financer mon projet », vous trouverez notamment toutes les aides pour un projet de bâtiment en rénovation comme en construction.

Un éco-prêt à taux zéro a notamment vu le jour en 2009, destiné à la rénovation des résidences principales construites avant 1990 (voire site du gouvernement: www.developpement-durable.gouv.fr).

Ces aides au niveau national peuvent être complétées par des interventions des collectivités locales.

L'Espace Info Energie représenté par l'ADERA en Haute-Saône est là pour vous renseigner :

Tél : 03 84 92 15 29, adera.infoenergie@wanadoo.fr

Zoom sur... Oricourt

Oricourt est une petite commune de 365 hectares, située à l'extrême Nord-Ouest du territoire de la Communauté de communes du Pays de Villersexel. Elle faisait déjà partie du SIVM, ancêtre de notre intercommunalité, en 1965. Le village compte 39 habitants, soit 8 personnes de plus qu'il y a deux ans. La population d'Oricourt, quoique modeste, est très diversifiée ; différentes catégories socioprofessionnelles et plusieurs nationalités sont représentées dans le village.

La dernière génération d'Oricourtois, arrivés depuis une dizaine d'années, ont été attirés par la qualité du cadre de vie du village, liée à son patrimoine culturel et architectural ainsi qu'à ses paysages agricoles et boisés (un tiers de la superficie communale). La conscience de la valeur du patrimoine culturel et naturel est donc très forte au sein de la population, mobilisée pour préserver et valoriser ces atouts.

Le village d'Oricourt est surtout connu pour son château médiéval, classé monument historique et reconnu comme le site de cette période le mieux conservé en Franche Comté.

Construit au milieu du XII^{ème} siècle, ce château à double enceinte comporte également des bâtiments du XV^{ème} siècle. Cinquième site le plus visité en Haute-Saône, le lieu accueille des manifestations exceptionnelles, comme les Journées Mé-



diévales d'Oricourt qui ont eu lieu en 2009 les 4 et 5 Juillet, pour la 7^{ème} année consécutive. Une association de soutien « Les Amis d'Oricourt » apporte aux propriétaires une aide pour la promotion, l'animation et la restauration du lieu.

Autour du château, le village présente un aspect très authentique. La plupart des habitations sont situées de part et d'autre d'une rue unique en arc de cercle devant l'entrée du château. Deux maisons datent du XV^{ème} siècle et plusieurs fermes comtoises du XVIII^{ème} siècle ont été préservées du temps. Les fontaines et autres installations liées à l'eau parfois anciennes constituent également des éléments remarquables.

Une partie de la commune fait l'objet d'un classement au titre des « monuments naturels et des

sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. » (loi du 2 mai 1930) et compte ainsi parmi les 10 sites classés du département, et les 71 sites répertoriés en Franche Comté.

I. RB



La rentrée de la Communauté

La Rentrée avec les FRANCAS

La Communauté de communes du Pays de Villersexel a souhaité offrir à la population un service péri et extra-scolaire pour les enfants des écoles maternelles et primaires. Il s'agit d'un service d'accueil autour des horaires scolaires (le matin avant les cours, à l'heure du déjeuner, et après la sortie des classes), ainsi que le mercredi après-midi et pendant les vacances.

Ce service est confié par délégation à l'association « Les Francas », spécialisés dans l'action éducative locale. A ce jour, deux centres sont ouverts sur le territoire, à Villersexel et à Esprels, et un autre est à l'étude sur Athesans.

2 centres, 2 contextes différents, 2 accueils au caractère propre :

A Villersexel, bourg-centre de 1600 habitants :

Les horaires d'ouverture sont plus importants pour répondre à la diversité des situations de travail des parents. Il faut ainsi varier les occupations, et penser que les enfants ne seront pas tous présents au même moment, d'où la diversité des activités proposées :

- ateliers de peinture avec une aquarelliste,
- lectures de contes par des bénévoles de l'association « Lire et faire lire » le vendredi,
- réalisation d'un livre de cuisine au cours de l'année,
- ateliers de prévention (sécurité, hygiène, alimentation),
- jeux de société ;

Mais aussi : activités individuelles comme la lecture, le dessin, le jeu, et bien sûr la cours de récréation.

Les lundis soir et jeudi soirs sont consacrés (en partie !) aux devoirs.

La situation au milieu du bourg rend diverses activités plus accessibles, comme le PAN (accro-pitchounes et trampoline), la bibliothèque et ses expositions, l'Espace Public Numérique (où les enfants ont travaillé à un blog : <http://francasvillersexel.over-blog.fr>), le gymnase où des jeux collectifs peuvent être organisés...

A Esprels, un centre périscolaire de village : les Chrysalides

Horaires moins importants, effectifs réduits, locaux modestes : il s'agit de faire entrer les enfants dans un projet éducatif plus travaillé pour les fédérer autour de passions communes.

- Le mois de septembre a ainsi été consacré au prix chronos de littérature, qui a permis aux enfants d'Esprels pour la 2ème année d'élire leur livre préféré. Commentaires et discussions ont préparé cette élection, conçue comme une initiation de la citoyenneté. Pour la suite de cette année, les enfants vont apprendre à créer un livre tous ensemble, dont ils vont inventer l'histoire et faire les illustrations. Le thème qu'ils ont choisi est celui du courage.

- L'année 2009-2010 sera aussi celle d'un voyage autour du monde. Les enfants découvriront d'autres pays à l'occasion d'activités variées sans quitter leur salle : bricolages, gastronomie, chants, ateliers langue, dessin, films, coutumes locales et traditions... Il y en aura pour tous les âges ! Leur passeport permettra de prendre la mesure de toutes leurs découvertes en fin d'année.

- Les enfants auront également l'occasion de s'ouvrir à d'autres traditions à travers un échange épistolaire avec des enfants d'une autre région de France. L'an dernier, un petit jumelage avec un centre de Strasbourg a permis à certains enfants de tisser des liens particuliers et durables avec des petits alsaciens.



Jours	Moment	Villersexel		Esprels		
		Horaires	Tarifs	Horaires	Tarifs CCPV	Autres tarifs
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Matin	7h30-8h30	1,10 €	7h30-8h50	1,10 €	1,25 €
	Fin de matinée	-	-	11h50-12h15	1,10 €	1,25 €
	Déjeuner	11h30-13h30	4,20 €	11h50-13h30	4,20 €	4,80 €
	Après-midi	16h30-18h30	2 €	16h50-18h30	2 €	2,30 €
Mercredi	Après-midi	13h30-18h	3,20 €	14h-17h	2,15 €	
Vacances: Toussaint, Février, Pâques, Juillet	Tous les jours	8h30-17h30	7,80 € (déj. compris)			

Inscriptions possibles tout au long de l'année, pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans, de manière mensuelle mais avec beaucoup de souplesse.



de communes du Pays de Villersexel

2009-2010 à la «Flûte enchantée»

Ouverte depuis 2006, la Flûte enchantée propose à l'enfant un cadre adapté pour apprendre à vivre en société tout en trouvant sécurité et affection. Neuf personnes diplômées de la petite enfance se relaient auprès des enfants pour les aider à s'éveiller au monde qui les entoure en instituant des repères, mais aussi dans le respect de leur développement et de leur rythme de vie.

La vie de la crèche est organisée autour d'un cadre général :

- Accueil et occupation libre jusqu'à 9 h
- 9h : regroupement en chanson
- 9h15-10h30 : ateliers par petits groupes : manipulation (pâte à modeler, semoule...), dessin-peinture, motricité, puzzles, lecture, etc.
- 10h30 : préparation des repas : cuisine, rangements, lavage des mains, et repas.
- 12h30 : sieste
- Réveil en douceur (lecture, jeux libres)
- Goûters
- Jeux libres encadrés (par exemple jeux de construction autour d'une animatrice) et préparation des départs

La grande salle comporte plusieurs espaces spécialisés : le tapis des bébés, la structure centrale pour la motricité et la manipulation, coins dînette, poupées, voitures, la ferme.



La crèche propose également des thèmes annuels.

En 2008-2009, c'est le monde des animaux qui était à l'honneur, au rythme des saisons. Au moins une activité en rapport avec ce thème était proposée par jour.

Pendant l'hiver, les enfants ont découvert les animaux de la banquise (igloo-flan...) Puis se sont succédés les insectes, les animaux de la forêt, de la jungle (parcours moteur du serpent), de la ferme (visite d'une ferme en fin d'année), sous forme de chansons, de dessins, découpages, bricolages, lectures, parcours à thème... Une exposition avec les réalisations des enfants et des reportages photos a été présentée aux parents de la crèche lors de la fête de fin d'année.

Durant l'année 2009-2010, différents

Les plus petits (moins de 18 mois) sont au stade de l'éveil et de la découverte individuelle.

L'aménagement de l'espace les incite à faire de multiples expériences sollicitant leurs 5 sens : structure centrale avec différentes possibilités de grimper selon l'âge de l'enfant, avec une plateforme dédiée au toucher, des jeux de miroirs, de manipulation, des carrés en mousse... De plus, les enfants qui commencent à se déplacer aiment à passer d'un espace à l'autre pour trouver des occupations variées.

Chaque enfant peut suivre son propre rythme de sommeil, des repas, de jeux, de câlins!

Les plus grands (d'environ 18 mois à 4 ans), suivent davantage le rythme de la crèche. Le vivre ensemble est plus présent, et des activités sont proposées à certains moments de la journée. Aucune activité n'est imposée et les enfants sont libres de passer de l'une à l'autre.

thèmes seront abordés comme la musique ou le livre grâce à la venue d'intervenants extérieurs, à partir du mois de janvier 2010.

En attendant, plusieurs événements vont se succéder. La semaine du goût aura lieu du 19 au 23 octobre et des animations seront proposées à la crèche sur ce thème. Puis, les enfants s'attelleront à la préparation de Noël : décorations, petits bricolages pour les parents et fête de fin d'année.



Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 7h à 18h30

Fermeture une semaine à Noël et trois semaines en Août

Tarifs : de 0,22 € à 2,52€ / heure selon les revenus, + 20% pour les familles hors CCPV

Inscriptions sur rendez-vous

Tél : 03 84 20 57 88

2 types d'accueil :

- Pour les parents qui travaillent : accueil régulier avec une place réservée en fonction d'un contrat horaires
- Pour tous : accueil occasionnel



Grippe AH1N1

La grippe AH1N1 impose des précautions particulières, tout spécialement lorsqu'il s'agit de jeunes enfants.

Attention à l'hygiène des mains (se laver les mains en arrivant à la crèche).

Il est demandé aux parents de ne pas se déchausser, mais de mettre les surchaussures disponibles à l'entrée.

Les parents doivent consulter un médecin pour toute maladie de leur enfant.

Par respect pour les autres familles, les parents devront éviter d'amener à la crèche leur enfant malade.

La crèche fermera si un cas avéré de grippe AH1N1 est repéré chez un enfant.

La bulle à spectacle s'installe à Villersexel !



Le Pays de Villersexel a accueilli la nouvelle bulle à spectacle mise à disposition des territoires Haut-Saônois par l'ADDIM70, pour sa première sortie !

L'inauguration a en effet eu lieu dans la cours du collège Louis Pergaud de Villersexel le 2 octobre dernier. Au programme : inauguration officielle, interventions artistiques et spectacle de jazz en soirée.

Dans les jours qui ont précédé et qui ont suivi, des visites étaient organisées par les concepteurs du projet, et des animations musicales et chorégraphiques ont eu lieu en direction du public.

La bulle à spectacle est un projet initié par l'ADDIM 70, association départementale visant à favoriser la réflexion autour de la musique et de la danse en Haute-Saône entre les différents acteurs de la vie locale.

Financée dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale avec l'aide de l'Eu-

rope, de l'Etat au travers du FNADT et du Conseil Général de la Haute-Saône, la bulle est une scène gonflable itinérante, qui souhaite véhiculer la culture en milieu rural, au plus près des habitants. Il s'agit de pallier les manques de structures dédiées au spectacle, d'aider à la naissance de projets artistiques comme instruments de lien social et de valorisation des richesses locales, mais également de proposer aux territoires et aux artistes un nouvel espace d'expression favorisant la création et l'innovation artistique.

Pour ce projet, l'ADDIM s'est tournée vers l'agence Scèn&Act, spécialisée dans l'art du spectacle vivant. C'est d'abord à la naissance d'un concept que s'est attelé l'architecte – Hans-Walter Müller – avant de travailler sur la construction elle-même de l'équipement mobile, aux nombreux défis techniques.

Fiche technique

(site de l'ADDIM 70)

Etablissement spécial de type SG (structure gonflable)

Espace total : 293 m²

Hauteur sous faite : 9 m

Salle : 222 m²

Accueil public : 35 et 16 m²

Loge : 20 m²

Jauge public : 160 spectateurs assis

Capacité d'accueil : 200 personnes.

Accès : 2 (entrée principale et sortie de secours)

Équipement :

Scène : 42 m² (ouverture 7 m - profondeur 6m)

Grill : hauteur max : 5 m - Profondeur 7 m - Ouverture : 7 m

Lumières grill : 40 projecteurs leds - 72 watts - répartis sur 4 circuits/projecteurs / 160 circuits

Lumière accueil et loge : 15 projecteurs leds 72 watts - répartis sur 4 circuits/projecteurs / 160 circuits

Contacts et horaires d'ouverture

Communauté de Communes du Pays de Villersexel

144 Rue de la Prairie

70110 Villersexel

Tél : 03 84 20 54 50

ccpvillersexel@wanadoo.fr

www.cc-pays-villersexel.fr

Lundi au Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h

Vendredi : 8h-12h

Office de Tourisme

En saison hivernale, accueil à la Communauté de communes

Tél : 03 84 20 59 59

tourisme.villersexel@wanadoo.fr

www.cc-pays-villersexel.fr

Espace Public Numérique

Tél : 06 72 31 39 47

e pn.ccpv@orange.fr

http://epn.ccpv.over-blog.fr

Crèche La Flûte Enchantée

Rue de Schönau – 70110 Villersexel

Tél : 03 84 20 57 88

creche.ccpv@wanadoo.fr

Lundi au Vendredi de 7h à 18h30

Périscolaire de Villersexel

248 rue du 13 septembre 1944

70 110 Villersexel

03 84 20 18 72

Périscolaire d'Esprels

2 rue Bachin

70 110 Esprels

03 84 20 36 45

SICTOM

41 bis rue de la Gare - 70110 Esprels

Tél : 03 84 20 37 10

sictomvillersexel@wanadoo.fr

Lundi au Jeudi : 9h-12h / 14h-17h

Vendredi : 9h-12h

Syndicat d'Eau des 7 Communes

Gaz et Eaux

Tél : 0 810 477 477

(24h /24 et 7j/7)

Lundi : 8h-12h / 13h-16h45

Mercredi : 8h-12h

Syndicat d'Eau de la Bassole

Veolia

Tél : 0 810 000 777 (24h /24 et 7j/7)

Jeudi : 8h-12h / 13h-16h45

Vendredi : 8h-12h

Syndicat du Collège

144 Rue de la Prairie

70110 Villersexel

Tél : 03 84 20 54 50

Mardi : 8h-12h / 13h-16h45